Canada à l'égard des sources étrangères d'équipement et d'organes d'importance stratégique. On a constaté une avance marquée dans la production de l'avion supersonique d'interception CF-105, du moteur à réaction PS-13 et de l'avion de reconnaissance naval CL-28. La capacité de production de munitions canadiennes a continué de s'accroître, notamment dans le cas des poudres et des étuis à cartouches en acier. On a également entrepris des études concernant les besoins éventuels d'appareils électroniques afin d'aider l'industrie à déterminer l'utilité qu'il y aurait pour elle de mettre sur pied des installations destinées à produire certains accessoires stratégiques. A la suite de ces études, des facilités ont été établies au Canada en vue de la fabrication de klystrons et de magnétrons. Les principaux travaux qui ont continué de progresser dans le domaine de l'électronique ont porté, entre autres choses, sur le programme des projectiles téléguidés et aéroportés, sur un simulateur électronique complexe destiné à l'instruction tactique navale, sur des dômes sonar pour la protection anti-sous-marine et sur diverses sortes d'appareils servant à l'analyse des données. Une partie considérable du travail préparatoire en vue de la production du fusil 7.62mm a aussi été accomplie.

En 1955, on invitait les manufacturiers à placer eux-mêmes des capitaux dans les entreprises de production rendues nécessaires par ces nouveaux progrès; de tels placements, a-t-on noté, peuvent constituer souvent une espèce de protection en cas de fin prématurée des contrats, ou encore une allocation additionnelle du coût en capital quant à l'impôt sur le revenu (dépréciation accélérée) sur l'immobilisation faite par les entrepreneurs en vue de travaux de défense. Plusieurs biens de la Couronne furent vendus aux sociétés qui en assumaient la gestion, mais les contrats relatifs à la vente de ces biens comportaient tous une clause selon laquelle les biens en question devaient être gardés disponibles pour produire, au besoin, des pièces nécessaires à la défense durant une période minimum de dix ans. L'emploi de deniers publics à titre de capital de soutien fut moins considérable en 1955 que durant l'année précédente, et ces deniers ont été affectés exclusivement à certaines sortes d'appareils hautement spécialisés dont l'usage limité excluait le recouvrement du coût en capital, sauf dans le cas des immobilisations concernant les usines de la Canadian Arsenals Limited. En 1955, ces avances de capitaux se sont élevées seulement à \$1,800,000, soit un peu moins que la moitié du montant approuvé en 1954.

3.—Chiffres nets des subventions d'investissements, approuvées par le ministère de la Production de défense en 1954 et 1955, et totaux cumulatifs à partir de 1951

Programme	1954	1955	Total 1er avril 1951 au 31 déc. 1955
	(milliers de dollars)		
Avions. Navires. Armes Munitions et explosifs. Matériel électronique et de communication. Divers.	512 132 14 46 415 2,650	$-{405\atop19\atop1,262\atop-}\atop66\atop62}$	103,296 18,806 10,823 24,836 15,817
Total	3,769	1,814	176,917

On a continué, au cours de 1955, de maintenir la production potentielle de défense, afin d'assurer la disponibilité future des fournitures pour lesquelles la demande initiale avait été satisfaite. Le ministère a encouragé les entrepreneurs, là où la chose était possible, à orienter vers des fins commerciales leurs installations d'abord destinées à la défense. Là où les limites de temps l'ont permis, on a laissé fonctionner les industries en question tout en réduisant leur rythme de production et en répartissant cette dernière sur une plus longue période. Un tel rajustement a été effectué en 1955 dans la construction d'avions, conformément aux besoins de l'ARC. On a cru sage de garder en disponibilité certaines installations, comme celles qui se rapportent aux éléments métalliques des munitions et à la fabrication d'obus. En l'absence de dispositions semblables, on a permis à certaines industries de discontinuer leur production et l'État a recouvré l'outillage et les avances de capitaux. Dans chaque cas, une enquête a déterminé si l'équipement appartenant à la Couronne